



030303030303
**DEPARTEMENT
DE L'INDRE**

**SYTOM de la
Région de
Châteauroux**
030303030303

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

Séance du 1^{er} octobre 2022

Convocation transmise
le : 23 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux - le samedi 1^{er} octobre 2022

Le Comité Syndical du SYTOM de Châteauroux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Châteauroux, sous la présidence de Monsieur Eric CHALMAIN son Président.

Nombre de Membres :

En exercice : 31
Présents : 18
Votants : 23

Etaient présents :

Éric CHALMAIN, Virginie ALAUME, Didier BARACHET, Eric BERGOUGNAN, Patrice BOIRON, Francis DAILLY, Catherine DUPONT, Didier DUVERGNE, Delphine GENESTE, Michel GEORJON, Tony IMBERT, Chantal MONJOINT, Jean-Michel MOREAU, Patrice PERRAT, Lionnel PERROT, Catherine RUET, François RULLAUD, Christophe VANDAELE

Résultats du vote

Voix « pour » : 23
Voix « contre » : 0
« Abstentions » : 0

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

Gil AVEROUS à Eric CHALMAIN
Annabelle LELONG à Michel GEORJON
Jean-Pierre NANDILLON à Delphine GENESTE
Gilles NEMPONT à Lionnel PERROT
Dominique TOURRES à Catherine DUPONT

Certifié exécutoire
Publiée ou notifiée le :
2 octobre 2022

Etaient absents et excusés

Pierre CHARON
Claire DE TARLE
Nathalie DIOT
Thierry EUMONT-CAMUS
Alexandre FILLONNEAU
Valentin MATHEY
Jean-Pierre PASCAUD
Jean-Marc SCHMITT

Dossier n° 2022-010-004

Objet : Participation financière à l'installation de points de collecte enterrés du verre

Dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain dans les quartiers prioritaires, la communauté d'agglomération Châteauroux Métropole a initié la mise en place de colonnes enterrées pour la collecte de ses déchets, y compris pour le verre.

C'est ainsi que, par délibération en date du 7 avril 2018, le SYTOM de la région de Châteauroux a validé le principe de participation financière à hauteur de 3 000 € par

colonne, pour le verre uniquement ; cette participation se limitant aux seules installations dans les quartiers de Beaulieu, Saint-Jean, Saint-Jacques et Touvent.

Ce dispositif remportant l'adhésion de tous, il est amené à se déployer au-delà des quartiers retenus par l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain et ainsi équiper d'autres secteurs géographiques du territoire.

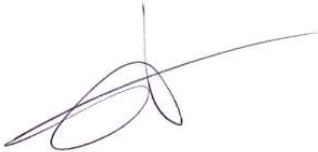
A titre d'exemple, Châteauroux Métropole, d'ici 2026, prévoit l'installation d'environ une trentaine de colonnes dédiées au verre. La ville de Déols s'engage également dans cette démarche.

Dans ce cadre, il convient d'élargir la délibération initiale du 7 avril 2018 et ainsi acter la participation financière du SYTOM de la région de Châteauroux a tout dispositif installé sur son territoire de compétence.

Après délibération, le comité syndical décide à l'unanimité :

- ✓ De valider le principe et le montant de la participation financière unitaire de 3 000 € TTC.
- ✓ D'inscrire les crédits nécessaires au compte 204.
- ✓ D'autoriser le Président à signer les conventions à intervenir.

La Secrétaire de séance



Virginie ALAUME

Le Président



Eric CHALMAIN

Pour extrait conforme

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.